

Date de la convocation : 23 juin 2014

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2014

Date d'affichage du compte rendu : 30 juin 2014

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept juin à 20 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué sous l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport sur le service d'eau potable 2013
- 2) Projet d'extension de la mairie, du périscolaire et de la restauration scolaire
- 3) Convention CAF pour le périscolaire
- 4) Renouvellement du contrat de l'ATSEM
- 5) Indemnité du receveur municipal
- 6) Questions diverses

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain FRENOY, Maire.

Présents : MM. Mmes FRENOY sylvain, SOISSON Frédéric, RIVOLIER Martine, DACHON Catherine, DEBRYE Denis, MARCHADOUR Jean-Pierre, DACHON serge, DEGEITERE Géraldine, GRARE Rémy, PAILLERY Séverine, VIOT Gabriel, HUMMEL Bruno, MARIN Viviane.

Absents excusés : MM. GRAINDORGE Thierry (pouvoir à Mme Martine RIVOLIER), CLERGET Bernard.

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Mme Séverine PAILLERY.

Le compte rendu de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité.

I) Rapport sur le service d'eau potable 2013

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal de la commune de Haudivillers a confié à Veolia la gestion du service d'alimentation en eau potable de la collectivité.

A ce titre, Veolia doit présenter tous les ans à la commune un rapport sur ce service.

Le Conseil Municipal doit ensuite se prononcer sur celui-ci avant le 30 juin de l'année suivante.

La capacité du réservoir de la commune est de 120 m³, et le réseau mesure 9.4 km (7 133 m en canalisation de distribution et 2 243 m en branchement).

Les analyses d'eau réalisées sur le territoire de la commune ont fait ressortir une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

A titre d'information, le volume produit a été de 29 891 m³, dont 1 269 m³ achetés au syndicat des sources d'Essuiles Saint Rimault pour l'année 2013, en baisse de 6.1 % par rapport à 2012.

En ce qui concerne le nombre de clients, celui-ci est passé de 357 à 359, soit une augmentation de 0.6 % par rapport à l'an dernier.

Le nombre de m³ d'eau vendus a baissé de 9.2 % pour passer de 28 218 m³ à 25 623 m³. Le rendement du réseau est passé de 88.7 % à 87.8%.

Durant l'année 2013, 7 fuites sur compteur ont été réparées.

Pour finir, il reste 6 branchements en plomb sur le territoire communal.

Délibération n° 2014/057 :

Vu le décret n° 95.635 du 06 mai 1995 qui a instauré l'obligation pour chaque Maire de présenter, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable pour l'exercice 2013 transmis par la SEAO à la commune de Haudivillers en date du 30 mai dernier ;

Considérant que la commune doit se prononcer sur ce rapport ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'analyse de ce rapport par Monsieur le Maire, émet à l'unanimité un avis favorable au compte rendu de l'activité du service public d'eau potable pour l'année 2013 de la commune de Haudivillers.

II) Projet d'extension de la mairie, du périscolaire et de la restauration scolaire

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport de l'ADTO sur le projet d'extension de la mairie, du groupe périscolaire et de la restauration scolaire.

Il en ressort que le dossier devra être repris dans son ensemble, et une nouvelle consultation sera organisée pour désigner un nouveau maître d'œuvre.

Dans le nouveau projet, il est prévu de faire l'extension de la mairie sous le préau de l'école, puis la réalisation d'un nouveau bâtiment perpendiculaire à la mairie et donnant sur la cour de l'école qui comprendra : un bureau pour le Maire, un bureau pour le service périscolaire, des toilettes (personnel communal et enfants), une cantine, une classe maternelle, un dortoir, et un préau.

Le projet sera découpé en plusieurs tranches pour pouvoir bénéficier de subventions du conseil général qui sont plafonnées à 600 000 € par opération.

La collectivité pourrait bénéficier également de subvention de la CAF et de la région.

M. DACHON explique qu'en ce qui concerne l'accès aux personnes à mobilité réduite pour la mairie, il pourrait être fait sur le trottoir.

L'estimation des travaux est de l'ordre de 10 000 €, avec la possibilité d'obtenir une subvention. Ces travaux pourraient être réalisés en régie par les employés communaux pour un coût d'environ 3 000 €.

Un devis sera demandé pour le changement des fenêtres de la mairie au 1^{er} étage, et la réfection de l'entrée en peinture sera réalisée prochainement.

III) Convention CAF pour le périscolaire

M. le Maire explique à l'assemblée délibérante que la collectivité est dans le système de la CAF pour le service périscolaire.

A ce titre, elle perçoit une aide financière et la CAF demande à ce que les préconisations de la DDCS en matière d'encadrement des enfants soient respectées.

Si le nombre d'enfant venait à augmenter, il serait nécessaire d'embaucher un nouvel agent. Monsieur le Maire demande s'il faut mieux rester dans ce système ou en sortir.

Un point sera fait à la rentrée scolaire pour connaître le nombre exacte d'enfant qui seront inscrits à la cantine et au périscolaire.

Une réunion sera organisée avec Mme DESCHAMPS de la CAF pour voir s'il est intéressant de continuer dans ce système.

IV) Renouvellement du contrat de l'Atsem

Monsieur le Maire explique que la collectivité à des charges de personnel importants, et que le contrat aidé d'une des atsem va arriver à échéance à la prochaine rentrée scolaire.

Le coût restant à la charge de la commune est de 594 €, et il se demande s'il faut renouveler son contrat.

Pour information, il y a une atsem pour la classe de petite et moyenne section, et une autre pour la classe de grande section et CP.

Après un tour de table, il est décidé d'en parler avec les enseignants.

Un point sera également fait sur les emplois du temps des agents.

V) Indemnité du receveur municipal

Monsieur le maire explique que Mme Cécile PICHARD, receveur de la trésorerie de Beauvais municipale a transmis une demande d'indemnités de conseil et d'assistance auprès de la collectivité.

Le Conseil Municipal a la possibilité de moduler le versement de ses indemnités entre 0 et 100%, en fonction des prestations demandées et réalisées.

Pour information, le montant des indemnités s'élevait pour l'année 2013 à 355 €.

Délibération n° 2014/058 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non

centralisateurs des Finances publiques chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983*
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 60 % par an*
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme PICARD Cécile, Receveur municipal,*

VI) - Questions diverses

1) Remerciements

L'entente pongiste d'Haudivillers/Bailleul remercie les membres du conseil municipal pour le versement de la subvention de fonctionnement 2014.

2) Analyse d'eau

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'analyse d'eau du 16 juin 2014 qui fait apparaître une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique, avec une présence d'ammonium supérieure à la référence de qualité, ce qui peut entraîner la présence de mauvais goût en combinaison avec le chlore.

3) Emplacement du défibrillateur

M. le Maire explique au conseil municipal que la commune a un défibrillateur qui doit être mis à l'extérieur pour être accessible à tous.

Celui-ci doit être relié au réseau internet.

Après un tour de table, il est décidé de l'installer sous le préau de l'école.

4) Voisins vigilants

M. le Maire informe les élus qu'il a pris contact avec la gendarmerie et qu'une réunion d'information publique sera organisée au cours du mois de septembre sur le thème des voisins vigilants.

5) Commissions municipales

Monsieur le Maire explique que lors de la prochaine réunion de conseil municipal, des modifications sur la composition des commissions communales seront faites.

6) Commissions CCRB

Monsieur le Maire fait part qu'il faudra des délégués communaux pour chaque commission de la Communauté de Communes Rurales du Beauvaisis.

7) Inauguration du tracteur

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que l'inauguration du tracteur se déroulera le 7 septembre 2014 à 10h00 en présence de M. Olivier DASSAULT.

8) Médaille Mme VESSIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est renseigné concernant le projet de médaille d'honneur pour Mme VESSIER, afin de la récompenser des actions de bénévolat qu'elle a exercé depuis de très nombreuses années auprès de différentes associations communales. Un dossier pourrait être constitué auprès des services de l'Etat (jeunesse et sports).

9) Tour de table :

M. DEBRYE : - demande à Mme DACHON le montant du bénéfice réalisé lors de la fête de la musique.

Le bénéfice est de l'ordre de 300 €, et l'association Haudi-com remercie toutes les personnes qui ont participé à l'organisation de cette manifestation.

- remercie M. SOISSON Frédéric pour le travail qu'il a effectué sur le talus qui se situe rue de l'Hôtellerie.

- demande à Mme DACHON comment va se dérouler l'organisation du concours des vélos fleuris.

M. SOISSON : explique que la constitution de l'association foncière n'est pas réalisable, car elle a été dissoute il y a quelques années, et qu'il n'y a pas de projet de remembrement à venir dans les prochaines années.

Il est envisagé de créer une association syndicale autorisée ou une association de type « loi 1901 ».

Il indique qu'il va récupérer les rabotages d'enrobé et de la terre végétale sur le chantier de la route départementale Beauvais - Saint Just.

M. DACHON : fait une synthèse sur la réunion qu'il a eu au conseil général sur le projet de la route de Fouquerolles.

La mairie devra faire un courrier au département pour lui demander de réaliser une étude générale sur l'ensemble des voiries départementales la traversant.

Il indique également que des aménagements à l'entrée de la collectivité (type ralentisseur) pourraient être réalisés et pris en charge par le conseil général.

Mme DACHON : explique qu'elle va avoir besoin de bénévoles pour l'organisation des fêtes communale et nationale.

Elle distribue le programme des manifestations, avec les permanences de chacun.

Mme RIVOLIER : fait une synthèse des différentes réunions qu'elle a eu avec la commission communication.

L'association Haudi com est maintenant constituée, les statuts sont déposés auprès de la Préfecture et la publication au journal officiel a été réalisée dernièrement.

Un livret d'accueil est en cours de confection et deux flashes infos ont été distribués.

Un bulletin d'information est en cours de finalisation.

M. MARCHADOUR : - signale que des enfants jouent à priori dans la mare rue Raymond et que c'est dangereux.

- signale qu'il a constitué un dossier sur la sécurité routière dans la commune et que ce sujet sera traité lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

- demande si on peut remettre les clés de l'ancienne Poste aux pompiers, et explique qu'ils occuperont le rez de chaussée du bâtiment principal.

Un jeu de clés leur sera donné dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h10.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

S. FRENOY

S. PAILLERY

Les membres du conseil municipal,